

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 75 (1983)
Heft: 9

Artikel: Justification de l'exigence des 40 heures
Autor: Kappeler, Beat
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Justification de l'exigence des 40 heures

Quelques remarques de Beat Kappeler

Le sens du travail

Le travail est indispensable à l'homme pour se procurer les biens matériels dont il a besoin pour vivre. Depuis deux siècles environ, la production de ces biens s'accélère. Dans les pays industriels, leur offre est depuis assez longtemps supérieure au nécessaire. Au cours de ces deux cents ans, la taille des entreprises a été grandissante. L'homme a cessé de travailler avec ses propres outils. A l'aide de machines qui ne lui appartiennent pas, il couvre d'autres besoins que les siens. Ce dont il a besoin, il l'achète dans le commerce. Si son bien-être matériel a augmenté, ses dépendances sont devenues plus lourdes et plus étroites. Trois causes ont déclenché et accéléré l'accroissement de l'offre de biens et de leur diversité: l'augmentation constante de la population active, la multiplication des outils et machines à disposition, l'amélioration de leur qualité et de leur rendement – et de la productivité individuelle. Parallèlement, les travailleurs de l'industrie ont dû se plier à une discipline et à des exigences dont ils ressentaient – et ressentent – durement le poids. Depuis le début du siècle, le rendement par travailleur a augmenté d'un multiple.

De 1913 à 1931, l'élévation du standard de vie a été réalisée pour moitié par des augmentations des salaires et pour moitié par le biais de réductions de la durée du travail; on peut évaluer ces dernières à plus de dix heures par semaine. Depuis lors – c'est-à-dire pendant un demi-siècle – la semaine de travail n'a été réduite que de 4 heures au plus. Malgré des allongements des vacances, l'amélioration de la qualité de la vie a été assurée dans une proportion de 85% environ par l'amélioration des revenus et pour 15% par l'augmentation du temps libre.

Le sens de la liberté

Il n'en reste pas moins que ce progrès est réjouissant si on le mesure à la réduction de la durée globale de la vie active d'un individu, évaluée en heures.

En 1805, on pouvait l'estimer à quelque 115 000 heures. Aujourd'hui, on estime à 85 000 heures la vie active d'un travailleur né en 1950. En outre, il produira beaucoup plus que son prédécesseur en 115 000 heures. Il doit faire face aussi à de nouvelles hypothèques. Les déplacements pour aller au travail et en revenir sont devenus plus longs. Dans bien des cas, l'approvisionnement est plus compliqué. Si l'on déduit de la journée le

temps requis par le travail, les déplacements, les repas, le repos et les soins indispensables à la régénération des forces, le travailleur ne dispose en fin de compte que d'assez maigres loisirs.

Il y a divers moyens, qui varient selon les besoins, de réduire le temps de travail (diminution, exprimée en heures, de la durée globale de la vie active, ou encore de la durée annuelle, hebdomadaire ou quotidienne du travail). La prolongation de la scolarité augmente les chances d'une carrière professionnelle satisfaisante. L'abaissement de l'âge de la retraite et une préparation progressive à l'abandon de la vie active constituent de réels progrès. L'allongement des vacances permet de faire face au besoin de changement, de découverte, de créativité et de liberté. De toutes les possibilités qui s'offrent d'écourter la durée du travail, c'est un aménagement plus raisonnable de l'horaire hebdomadaire qui permet le mieux d'assurer la santé physique et psychique. Il ne s'agit donc pas de compenser sporadiquement par du temps libre des périodes de stress, mais de les prévenir.

Arguments des adversaires – nos réponses

«Les Suisses travaillent d'ailleurs toujours moins longtemps»

Réponse: Exprimée en heures annuelles, la durée du travail – à l'exception du Japon – est aujourd'hui encore plus longue en Suisse qu'ailleurs:

	Durée effective moyenne (1980) absences déduites	Durée normale moyenne (1982)
Suisse	1890 heures	2042 heures
Grande-Bretagne	–	1833 heures
France	–	1801 heures
République fédérale	1710 heures	1783 heures
Pays-Bas	1655 heures	1840 heures
Suède	1506 heures	1824 heures
Italie	–	1848 heures
Autriche	–	1844 heures
USA	1890 heures	1904 heures
Japon	2132 heures	–

C'est en Suisse que la valeur ajoutée par heure de travail, exprimée en francs, est la plus élevée: 15,17. Suivent les Etats-Unis (15,11), la République fédérale (15,03), la France (13,87). Le Japon et l'Italie suivent de loin avec 9,49 francs et 9,23 francs seulement. De 1960 à 1980 la productivité de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie et l'artisanat suisses s'est accrue de 91,7%, et même de 101% si l'on tient compte de la légère réduction de la durée du travail pendant cette période. Le rendement de chaque travailleur occupé dans la production atteint donc le double de celui d'il y a vingt ans. La progression a été de 3,3% en moyenne par an.

Si au lieu de se traduire par une augmentation des gains réels, cet accroissement de la productivité avait été compensé par des augmentations du temps libre, la durée du travail aurait pu être réduite d'une bonne heure par semaine et par an, ou encore chacun aurait pu bénéficier chaque année d'un allongement d'une semaine de la durée des vacances. Les salaires de nombre de travailleurs étant encore relativement bas, les syndicats ont mis l'accent sur leur amélioration. Bien que la situation ne soit pas encore satisfaisante pour tous, le niveau de bien-être permet aujourd'hui de compenser à tout le moins une partie de l'accroissement de la productivité en temps libre. L'initiative syndicale affirme que l'augmentation du temps libre est aussi un moyen d'assurer aux travailleurs une part plus équitable de l'accroissement de la productivité.

Croissance et réduction de la durée du travail

«On prophétise la fin de la croissance. Peut-on dès lors encore espérer de nouvelles augmentations de la productivité?»

Réponse: Croissance et améliorations de la productivité sont deux choses. Croissance signifie amplification de la production de biens et de services – ce qui peut être (si tous continuent à travailler aussi longtemps qu'aujourd'hui) soit le résultat d'une augmentation de la productivité soit le résultat d'un accroissement de l'effectif global de la main-d'œuvre. Dans l'un et l'autre cas, la capacité d'absorption du marché intérieur et du marché extérieur devrait croître dans la même mesure que l'accroissement de la production – et de l'offre, ce qui apparaît peu probable. Il n'est pas vraisemblable que l'on fasse appel à de nouveaux contingents de travailleurs étrangers pour enfler encore la production; il n'est pas plus vraisemblable que l'évolution de l'économie mondiale permette des augmentations des exportations aussi marquées qu'au cours des trente dernières années. Tout cela annonce le resserrement des limites de la croissance. L'évolution de l'environnement limite, lui aussi, les possibilités de croissance: le réseau des routes nationales va vers son achèvement; en maints lieux les réserves de terrains à bâtir sont épuisées ou près de l'être; les utilisations de produits nocifs sont freinées; l'énergie et toutes sortes d'autres matières premières doivent être économisées. Mais un accroissement de la productivité permet de tirer un meilleur parti de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'énergie qu'on utilise. Nombre d'analyses confirment que c'est avant tout le progrès technique qui explique l'extraordinaire accélération de la productivité par travailleur dans l'industrie et l'artisanat au cours des vingt dernières années. Cette évolution de la productivité est due aussi aux investissements (dans les postes de travail et dans l'infrastructure) qui permettent d'utiliser toujours mieux le progrès technique. Ces investissements sont financés en partie par les travailleurs des entreprises, par les richesses qu'ils ont créées et qui ne leur ont pas été versées sous forme de salaires, ou encore par des économies faites ailleurs. Pour réaliser un gain d'un franc,

l'investissement par travailleur (poste de travail et infrastructure) est passé de 2 francs 60 environ en 1969 à 4 francs en 1980.

Un troisième groupe de facteurs concourt également au progrès de la productivité: l'amélioration de la formation professionnelle et l'accélération des cadences du travail. On peut donc conclure de tout ce qui précède – et tout particulièrement de l'«explosion» de nouvelles technologies, à de nouveaux bonds en avant de la productivité. Il n'y a donc, théoriquement, pas de limite à la croissance. Mais la raison nous dit qu'on ne peut enfler indéfiniment la production, la consommation et les charges qui pèsent sur l'environnement. Logiquement, les progrès de la productivité doivent donc être utilisés pour réduire la durée du travail et la peine des hommes.

Expansion des services et réduction de la durée du travail

«L'expansion du tertiaire permet de résoudre le problème de l'emploi.»

Réponse: Au cours des vingt dernières années, l'accroissement de la productivité a permis d'augmenter les revenus réels et d'étendre et de diversifier le secteur des services. La part des personnes occupées dans l'agriculture a diminué de moitié pour s'établir à 7% de la population active. La proportion des personnes occupées dans les services est passée de 39 à 53% tandis que celle des travailleurs du secteur secondaire (production) a fléchi de 46,5 à 39,7% (de 38 à 32,3% dans l'industrie et l'artisanat proprement dits). Toujours moins de Suisses produisent des biens matériels tandis qu'une proportion croissante de la population active est occupée dans les services les plus divers – dont l'éventail s'élargit dans la mesure où la société devient plus complexe. De 1960 à aujourd'hui, un travailleur sur cinq est passé de l'industrie au secteur tertiaire. Si l'on considère la somme de temps dont dispose la population, il suffit aujourd'hui de 4% seulement de ce temps pour assurer la garantie matérielle de notre bien-être. La moitié de la population est active, et cela pendant un quart seulement du chiffre annuel des heures; un tiers au plus de cette population active est occupée dans l'industrie et l'artisanat: son temps de travail représente 4% du temps annuel global de l'ensemble de la population. Si l'on pense que l'on pouvait vivre, en 1960, avec la moitié des biens offerts aujourd'hui, il suffirait, pour produire cette moitié, de 2% du temps global de la population.

On ne peut évidemment pas prétendre que tous les services seraient superflus. Ce sont ceux que fournissent le commerce, les transports qui valorisent les produits. Mais nombre d'autres services se sont spécialisés dans l'offre commerciale de travaux, manipulations, préparatifs qu'on assumait naguère soi-même: d'où le développement prodigieux des industries des loisirs, du voyage, des sports, des soins corporels, des conseils et assistances de toutes sortes. Ces activités occupent un nombre croissant de personnes pendant 44 heures par semaine. Ces services divers absorbent une part grandissante des budgets. Ainsi se multiplient

les circuits économiques alimentés par le produit de la productivité croissante du secteur secondaire.

De 1960 à 1980, le nombre des avocats et des employés de banque a doublé; même remarque pour les «consultants» de toutes sortes, les travailleurs du secteur de la santé et des loisirs. Les émoluments des banques pour le trafic des paiements et autres activités totalisent près de 2 pour-cent du revenu national! Bien que nous reconnaissons l'importance d'un large éventail de ces services, nous n'en souhaitons néanmoins pas le doublement au cours des vingt années à venir, surtout si l'on sait que la publicité sous toutes ses formes grève aujourd'hui déjà chaque ménage de plus d'un millier de francs par an!

Dans quelques secteurs du tertiaire, l'électronique déclenche de nouveaux progrès de la productivité, ce qui signifie que ceux dont les emplois industriels disparaissent ne seront plus quasi automatiquement absorbés par le tertiaire.

Baisse des salaires?

«L'initiative déclenchera des baisses des salaires, comme on l'a vu dans l'industrie des machines».

Réponse: Il faut se garder de tirer des conclusions générales d'une convention collective et d'autant moins que la situation économique se modifie constamment.

Cette expérience a cependant engagé l'USS à «coudre solidement» le texte de son initiative. Une clause (alinéa 3) des dispositions transitoires garantit le salaire acquis. L'article 4 de la constitution fédérale (égalité de l'homme et de la femme) autorisant chacun à agir directement en justice en matière de salaire, nous avons introduit ce principe dans l'initiative. Celui dont le salaire a été diminué à la suite d'une réduction de la durée du travail hebdomadaire (ou dont le salaire horaire ou la rémunération aux pièces n'a pas été augmenté de manière appropriée), peut formuler une plainte. Celle-ci sera alors appuyée par les syndicats et bénéficiera de l'assistance judiciaire; elle devra cependant être introduite personnellement. Il y aura toujours suffisamment de plaintes reçues pour faire jurisprudence.

On peut estimer aussi que l'évolution économique et l'action syndicale conféreront encore plus d'efficacité à la disposition constitutionnelle. Le dernier mot n'est pas encore dit quant à l'évolution effective des salaires dans l'industrie des machines et métaux. Chaque année se déroulent des négociations salariales au niveau des entreprises. La situation de la firme et la cohésion syndicale jouent un rôle décisif. Il n'est pas exclu que la réduction salariales inscrite dans la convention reste une abstraction. Soulignons aussi que, pour le travailleur, la participation au gain de productivité sous la forme d'un élargissement du temps libre constitue une amélioration (indépendante du salaire) de la qualité de l'existence: une amélioration égale pour tous, quel que soit le revenu.

Le stress va s'aggravant

«En 40 heures, il faudra fournir les mêmes prestations qu'avant; le stress ira donc en s'aggravant.»

Réponse: Le stress va déjà s'aggravant; rationalisations et nouvelles méthodes de production conduiront à des accélérations des cadences que la durée du travail soit réduite ou non.

Même sans écourtement des horaires, aucun employeur ne renoncera à intensifier les cadences. Par leur apparition même, les nouvelles techniques concourront à accélérer les rythmes de la production; on les utilisera d'autant plus intensément – comme on le fait déjà – que le coût de ces investissements est lourd. Ces réalités et perspectives n'ont rien à voir avec la réduction de la durée du travail. Dans le secteur public, le blocage des effectifs du personnel (la Confédération l'applique depuis 10 ans) stimule le stress. Une augmentation raisonnable du nombre des agents de la fonction publique figure aujourd'hui parmi les exigences prioritaires.

Il faut cependant reconnaître que rationalisation ne signifie pas toujours – et loin de là – accroissement de l'effort physique ou intellectuel. D'innombrables mesures de rationalisation allègent la peine des hommes – dans le travail et ailleurs. Les syndicats luttent pour une humanisation de l'organisation et des méthodes de travail. La réduction des horaires est un élément important de ce combat pour l'amélioration de la qualité de la vie.

Il y a d'ailleurs des lois qui limitent les exigences patronales en matière de cadences et de rendement.

Mais il n'en reste pas moins que toute réduction de la durée du travail pose des problèmes difficiles aux syndicats et aux hommes de confiance dans les entreprises. Il faut tout d'abord examiner avec attention les règlements qui régissent les salaires afin de prévenir des pertes de gain; il faut aussi contrecarrer les éventuelles tentatives de l'employeur pour accélérer les cadences, écourter les pauses ou grignoter d'autres avantages acquis. Céder sur un point ou sur un autre, c'est inciter le patron à faire ce qu'il veut...

Réduction de la durée du travail et charges de l'entreprise

«La réduction de la durée du travail grève à tel point l'entreprise que la calculation en est bouleversée; l'entreprise n'est plus capable d'affronter la concurrence internationale.»

Réponse: Cet argument patronal est quasi automatiquement opposé à toute revendication syndicale – et depuis tout temps à la réduction de la durée du travail. Mais l'employeur est à chaque fois dans l'impossibilité d'en fournir la preuve. Jusqu'à maintenant, l'évolution a toujours montré combien les craintes patronales étaient et restent injustifiées.

La réduction de la durée du travail exigée par l'initiative devant être inscrite dans la constitution, elle sera applicable simultanément partout. Cela rétablira des conditions de concurrence loyale entre toutes les entreprises de ce pays. Par ailleurs, l'argument de la capacité internationale de concurrence est tout particulièrement inopportun en liaison avec la réduction de la durée du travail. Pourquoi? Parce que nos principaux concurrents étrangers (sauf le Japon) connaissent des horaires hebdomadaires plus courts que les nôtres. Même lorsque nous aurons généralisé la semaine de 40 heures (mais au plus tôt en 1990) nous travaillerons encore plus longtemps qu'ailleurs.

Disons ici que, même lorsque la Suisse connaîtra la même durée du travail que tous ses concurrents, elle disposera encore, en matière de compétitivité, d'avantages bien plus déterminants que des horaires plus longs.

Rappelons, pour ce qui est des charges salariales (y compris les charges salariales accessoires), que la Suisse vient régulièrement en sixième rang seulement en comparaison internationale. Il ressort il est vrai de nombreuses comparaisons internationales, que la Suisse vient en tête en ce qui concerne les revenus disponibles. Cela vient du fait que si les employeurs ne supportent pas les charges salariales les plus élevées, les charges fiscales et sociales des travailleurs sont moins lourdes que dans d'autres pays. Il reste ainsi davantage dans leur portemonnaie.

Le développement et la qualité de nos infrastructures (que nos impôts concourent à financer), les faibles charges fiscales des entreprises, le niveau élevé de la formation professionnelle, l'éthique du travail, les relations conventionnelles entre partenaires sociaux (dans la mesure où le patronat ne s'emploie pas inconsidérément à les détériorer), l'accent mis sur les spécialisations plus que sur les productions de masse, l'abondance des capitaux et les bas taux d'intérêts: autant d'autres facteurs de notre compétitivité.

D'ailleurs, si l'on voulait améliorer le taux de compétitivité en ramenant les salaires aux niveaux de la Corée ou de Hongkong, on ne pourrait pas se contenter de baisses de 5 à 10%: elles devraient atteindre de 80 à 90%! La spécialisation de nos produits est également l'un de nos atouts, en particulier face à la concurrence des pays en développement. On constate que le bilan du commerce du textile avec l'Extrême-Orient est favorable à la Suisse en dépit des bas prix de ces pays. La constatation n'est pas si paradoxale que cela: nous leur livrons des tissus ouvragés et de haute valeur, dont la vente dépasse, en francs, nos importations de marchandise bon marché.

L'initiative ne créerait pas d'emplois

«L'initiative contraindra les entreprises à réduire leurs coûts: il est plus probable qu'elle soit suivie de licenciements que de nouveaux engagements de personnel.»

Réponse: Nous avons réfuté plus haut l'argument selon lequel des licenciements seraient plus probables que des engagements. Ce n'est pas la durée du travail qui est déterminante pour notre capacité de concurrence, mais d'autres facteurs. D'ailleurs les horaires seront réduits par étapes. Les entreprises peuvent s'y préparer dès maintenant. D'autres adversaires prétendent, au contraire, que les réductions successives qui sont prévues seront insuffisantes pour créer vraiment de nouveaux emplois.

On peut répondre que, tant dans le tertiaire que dans les services publics, il y a des activités qui ne permettent pas une rationalisation plus poussée c'est dire que même une réduction progressive de la durée du travail appellerait la création de nouveaux emplois.

Dans l'industrie, on enregistre depuis des années – à côté des licenciements – une réduction «larvée» des emplois: les travailleurs qui prennent leur retraite ou donnent leur congé ne sont pas remplacés. Cette tendance se poursuivra des années encore en liaison avec l'introduction de nouvelles technologies. En conséquence, toute mesure visant à répartir le travail entre davantage de mains permettra de maintenir davantage de personnes dans la vie active.

Le Syndicat du bois et du bâtiment a calculé que la semaine de 40 heures exigerait 14 800 nouveaux emplois dans la construction et 5000 dans les industries du bois et du meuble.

D'autres modalités de la réduction individuelle du travail sont plus attrayantes

«Qui veut travailler moins longtemps peut le faire dès maintenant: en prenant un emploi à temps partiel. Il n'y a donc pas nécessité d'imposer à tous une réduction des horaires. Les syndicats sont conservateurs et n'ont pas «de nez» pour les nouvelles aspirations.»

Réponse: Ce qui est imposé aujourd'hui, c'est une longue durée du travail. La réduire pour tous n'a donc rien d'une «contrainte». Au contraire!

Le travail à temps partiel est une modalité de réduction toujours liée à une diminution du gain. De surcroît, on ne peut obliger chacun à accepter ce mode de travail parce qu'il peut faire peser des hypothèques sur les possibilités d'avancement, sur la carrière ou sur la sécurité de l'emploi. Les syndicats prennent au sérieux l'aspiration à travailler à temps partiel. Ils soulignent la nécessité d'en fixer les modalités par des réglementations conventionnelles pour préserver les travailleurs de tout arbitraire. Elles devraient notamment garantir des vacances et une participation aux prestations des institutions sociales ainsi que la même sécurité de l'emploi.

La durée du travail peut être réduite sans initiative

«Pourquoi tout régler par une initiative constitutionnelle? On peut donc parler ensemble!»

Réponse: C'est précisément sur ce point que les expériences sont souvent négatives. Lorsque le congrès de 1975 a abordé la discussion d'une initiative pour la réduction de la durée du travail – qui n'avait pas été lancée par les syndicats – les employeurs ont donné des assurances en prévision des renouvellements de conventions collectives. Ces promesses n'ont pas été tenues. Aujourd'hui, alors que de nombreux employeurs rejettent catégoriquement toute discussion sur la réduction de la durée du travail, nous faisons appel à la loi. Des réductions conventionnelles resteront néanmoins possibles: à condition que les patrons fassent preuve de bonne volonté. Quand l'initiative aura été acceptée, les secteurs arriérés devront suivre. Même constatation pour l'initiative sur les vacances.

Quelques questions

«Si l'on travaille moins, le financement du réseau des institutions sociales pourra-t-il continuer à être assuré?»

Réponse: Réduire la durée du travail au rythme de l'accroissement de la productivité signifie que le volume du «gâteau» restera à tout le moins le même. Les rentes AVS doivent être ajustées selon un indice mixte (renchérissement et hausse des salaires réels). Si la préférence donnée aux réductions de la durée du travail a pour effet de freiner les augmentations des salaires réels, la progression des dépenses AVS est elle aussi freinée. Comme on n'a pas lieu de penser que tous les accroissements de la productivité seront «monnayés» en réductions des horaires, il suffit d'une légère progression des gains réels pour financer les conséquences pour l'AVS du déplacement de la relation entre la population active et la masse des bénéficiaires de rente. Le problème ne se posera pas pour le second pilier, qui est fondé sur le système de la capitalisation. Les réductions de la durée du travail auront aussi pour effet de réduire les dépenses au titre du chômage complet et du chômage partiel: moyens coûteux de réduire le temps de travail global dans une entreprise. Après une diminution de la durée du travail, l'Etat aura moins à redouter les coûts des nuisances de la croissance et de leur correction; on pense ici aux 2,5 milliards qu'exigent les parois qui doivent protéger du bruit des autoroutes.

«N'y aura-t-il pas une forte progression des heures supplémentaires?»

Réponse: Nous ne considérons pas les 40 heures comme un moyen d'imposer des hausses masquées des salaires par le biais des heures supplémentaires. Nous le pensons et l'affirmons honnêtement: la semaine de 40 heures doit alléger la peine des hommes. Seules les entreprises qui doivent faire face à des afflux imprévus de commandes doivent être autorisées à faire exécuter des heures supplémentaires.

«La tentation de travailler «au noir» ne l'emportera-t-elle pas?»

Réponse: Pour que le salarié soit tenté de travailler «au noir» à côté de son horaire normal, il faudrait que ce dernier fût bien inférieur à 40 heures. D'ailleurs, les syndicats combattent aujourd'hui ce travail en marge. Ils font évacuer, par exemple, les chantiers où l'on «turbine» le samedi sans justification suffisante. Nous renforcerons encore cette opposition. En revanche, il est souhaitable que les gens aient plus de loisirs pour bricoler pour eux-mêmes, sans le moindre souci de rémunération. De surcroît, le matériel ainsi utilisé crée travail et gains.

«Les gens ne sauraient que faire d'un surcroît de loisirs!»

Réponse: Ce sont toujours «les autres» qui semblent ne pas savoir que faire de leurs loisirs! Qu'y a-t-il de plus rare que de rencontrer quelqu'un qui déclare s'ennuyer vraiment? L'utilisation du temps libre est l'affaire de chacun. S'il en résulte des excès – de bruit, de pollution –, c'est à la loi qu'il appartient de les endiguer. Mais dans le cadre de la loi, chacun est libre. Et ce serait un signe de pauvreté intellectuelle, de manque d'imagination que de prolonger volontairement la durée du travail pour échapper à l'ennui. Le bon usage de la liberté – en dehors de tout esprit de lucre – doit être appris ou stimulé. Les organisations culturelles du mouvement ouvrier s'y emploient depuis longtemps.

Si les revenus réels devaient cesser d'augmenter fortement – parce que les hommes cueilleraient les fruits de la productivité sous la forme de loisirs – il y aurait aussi moins d'argent à gaspiller sans réflexion.

«La Suisse est pauvre en matières premières. C'est pourquoi les Suisses doivent travailler davantage.»

Réponse: Bien qu'elle ait été élevée à la hauteur d'un mythe national, cette allégation est simplement fausse. Si notre sous-sol contenait des matières premières – charbon, métaux, pétrole – il faudrait un énorme travail pour les en extraire. Tandis que dans les pays dont le sous-sol est riche, on peine pour l'exploiter, nous gagnons notre argent en transformant et valorisant les matières premières achetées ailleurs. Cette valeur ajoutée joue un rôle essentiel pour nous. Comme nous l'avons rappelé, la valeur ajoutée par heure de travail en Suisse était de 15 fr. 17 en 1981. C'est le taux le plus élevé. En outre, les cours des matières premières sont soumis à de fortes fluctuations. La Belgique, le Canada, l'Australie ou l'Union Sud-africaine – sans parler des pays du tiers monde dont ces matières constituent la seule richesse – en ont fait la dure expérience. En revanche, ces fluctuations permettent à la Suisse de s'approvisionner à des conditions avantageuses. Si donc nos revenus étaient assurés au premier chef par des matières premières, nous devrions travailler plus longtemps pour payer les produits industriels.

Enfin, on pourrait encore mentionner la *solidarité internationale*, qui devrait engager les Suisses à ne pas travailler trop longtemps pour ne pas

enlever du travail à ceux qui, ailleurs, n'en ont pas assez. En terminant, soulignons que, dans la plupart des pays industriels, on intensifie l'effort pour ramener la semaine de travail nettement au-dessous de 40 heures. C'est dire que, même si l'initiative est acceptée, nous travaillerons encore plus longtemps que les autres.